

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 4 (1910-1911)  
**Heft:** 13  
  
**Rubrik:** Correspondance

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCE

Nous avons reçu du Comité de la « Société chorale » de Neuchâtel la lettre suivante :

NEUCHATEL (Suisse), le 23 février 1911.

Monsieur Georges HUMBERT, Directeur de la « Vie Musicale »,  
MORGES.

Monsieur,

Pour nous conformer au désir exprimé par M. Röthlisberger qu'il ne fût pas engagé de polémique au sujet de sa démission de Directeur de la Société chorale, nous n'avons pas voulu, jusqu'ici, répondre aux attaques auxquelles nous avons été en butte de divers côtés.

L'ambiguité des correspondances de M. Porret tendant à dénaturer la conduite du comité et à prolonger le « malentendu », nous sommes obligés de remettre les choses au point.

Relevons tout d'abord le fait que les relations entre M. Röthlisberger et le comité de la Société chorale ont toujours été, et sont actuellement encore, empreintes de la plus grande cordialité, basée sur une estime et une affection réciproques. Ce fut avec une profonde tristesse et une véritable stupeur que nous apprîmes la nouvelle de sa démission.

Quatre démarches successives individuelles ou collectives furent tentées pour le faire revenir de sa détermination. Il nous déclara catégoriquement qu'il ne modifierait en rien sa résolution, la Société chorale tout entière vint-elle l'en prier.

C'est alors que le comité discuta avec M. Röthlisberger la situation nouvelle, créée par sa démission; c'est d'après ses conseils que le programme de notre prochain concert fut modifié; c'est sur sa proposition, enfin, que M. Quinche fut chargé d'en assumer la direction.

Le comité de la Société chorale croit donc avoir rempli son devoir en observant strictement les statuts de la Société. Il n'a pas l'intention d'engager une polémique et espère mettre le point final à cette campagne de dénigrement en reproduisant, avec l'autorisation de son auteur, la lettre ci-dessous, que M. Röthlisberger adressait à la Société chorale après l'envoi d'une adresse et sa nomination de membre honoraire.

NEUCHATEL, 22 janvier 1911.

Monsieur Paul ATTINGER, Président de la Société chorale, en Ville.

Mon cher Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années déjà, je voyais venir, non sans appréhension, le moment où il faudrait me séparer de ma chère société chorale. Souvent, ces derniers temps, je me faisais l'effet d'un enfant qui a bâti un château de cartes sur un coin de table et qui n'ose plus quitter sa chaise de peur de faire couler l'édifice.

Est-ce là, chez un chef, la mentalité nécessaire pour conduire une entreprise artistique au succès? Je ne le pense pas et j'en suis à me demander si l'incident inattendu qui est venu brusquer les choses, n'a pas rendu service tant à la Société chorale qu'à moi-même.

En tout cas, la Société chorale a évité ainsi une dégringolade lente et continue, une de ces périodes de marasme qui découragent les meilleures volontés. Quant à moi, j'ai pu esquiver un événement que je redoutais beaucoup: le concert de la fin avec son cérémonial à la fois triomphal et funèbre.

Enterrer un mort, passe encore, mais assister vivant à son propre enterrement, ça, ce n'a jamais été de mon goût, et je bénis les circonstances qui m'ont épargné cette macabre cérémonie.

Combien vos témoignages de reconnaissance me sont plus sympathiques. Une adresse et l'honorariat — voilà des faveurs exceptionnelles, issues d'un élan spontané et unanime, dont je sais apprécier le prix et qui m'ont touché jusqu'au fond du cœur.

Et puis, elles ne m'expédient pas tout droit dans l'autre monde, au contraire; je suis trop vieux pour être à la peine, c'est entendu; mais elles me permettent d'être encore au plaisir

et je ne vous cache pas que je compte bien en profiter. Pour moi la Société chorale est un peu ce qu'est l'armée pour un capitaine en retraite, c'est-à-dire la famille où j'ai grandi, vécu, vieilli; impossible de m'en séparer si brusquement.

Aussi ne faudra-t-il pas vous étonner de me trouver toujours solide au poste comme auditeur à vos concerts, comme convive à vos banquets et comme touriste à vos excursions. Quant à la musique, je ne m'en occuperai plus... que... pour jouer des valses quand vous voudrez danser.

Et maintenant, permettez-moi en terminant, de vous exprimer toute ma reconnaissance, de vous offrir mes meilleurs vœux pour la prospérité future de la Société chorale et de vous donner rendez-vous au prochain concert.

Bien cordialement votre

E. RÖTHLISBERGER.

Nous vous serons très reconnaissants, Monsieur le Directeur, de publier notre lettre, retardée une première fois, dans le prochain numéro de la « Vie Musicale » et vous prions d'agréer, avec nos remerciements anticipés, nos empressées salutations.

Au nom du comité :

*Le secrétaire,* *Le président,*  
HANS RYCHNER. P. ATTINGER.

Notre correspondant M. Max-E. Porret répond :

Mon cher rédacteur,

Les termes employés par le Comité de la Société chorale au sujet de mes deux derniers articles me laissent parfaitement froid. Je ne tiens jamais compte de l'opinion des intéressés. Celle des tiers m'occupe davantage et, à ce propos, je crois avoir lieu d'être tranquille.

Deux mots seulement au sujet des faits... Je persiste à trouver que ce n'était pas quatre, ni dix, ni même vingt démarches « en moins d'une semaine » qu'il aurait fallu faire. On eût mieux agi en laissant au dépit de M. R. le temps de se calmer. On aurait dû également laisser à la Société chorale tout entière et au public le temps de manifester son opinion. Quoi qu'en ait pu dire le principal intéressé, ce n'eût pas été la première fois qu'une manifestation, même déclinée à l'avance, aurait néanmoins produit le résultat désiré... Le Comité de la Société chorale oublie trop facilement qu'il a dû finalement accepter de la part de l'Assemblée générale, un vote de regret à ce propos !

Reste la lettre de M. Röthlisberger; elle est vraiment fort touchante, et des plus aimables pour la Société elle-même. Il me sera cependant permis de constater que, oubli ou omission, elle ne contient pas un mot à l'adresse du Comité, ni du « successeur-remplaçant intérimaire » !

MAX-E. PORRET.

Nous ne pouvons, pour ce qui nous concerne, que protester énergiquement contre les reproches d'« ambiguïté », de « campagne de dénigrement » que nos lecteurs eux-mêmes ne manqueront pas de trouver fort déplacés, s'ils veulent bien prendre la peine de relire les correspondances de notre collaborateur. Nous regrettons l'attitude d'un Comité qui, s'étant mis pour l'heure en mauvaise posture, n'a pas su se taire — comme nous l'en avons prié — pour assurer la bonne entente que nous nous efforçons constamment de favoriser entre les différents organes du mouvement musical en Suisse. Et nous déclarons, cela va de soi, toute discussion close dans nos colonnes.

La Direction de la *Vie musicale*.

